

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE CHOLET

Par arrêté préfectoral DIDD – 2022 - n°123 du 12/05/22, une enquête publique est ouverte en mairie de CHOLET, du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au vendredi 22 juillet 2022 à 17h00, soit pour une période de 33 jours, sur la demande présentée par Monsieur le Directeur de BRANGEON RECYCLAGE en vue d'actualiser et d'augmenter les capacités de tri, transit et traitement de déchets dangereux et non dangereux de son installation située 4, rue Chevreul - Z.A. du Cormier - BP 80411 - à CHOLET (49304), activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que la mention tacite de l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de CHOLET afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de CHOLET, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse pref-enqpub-brangeonrecyclagecholet@maine-et-loire.gouv.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.

Monsieur Jean-Yves RIVEREAU, entrepreneur en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 3 mai 2022, recevra en personne à la mairie de CHOLET, les observations du public, les :

- le **lundi 20 juin 2022 de 9h00 à 12h00,**
- le **mercredi 29 juin 2022 de 14h00 à 17h00,**
- le **lundi 11 juillet 2022 de 9h00 à 12h00,**
- le **vendredi 22 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.**

Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de CHOLET, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur le Directeur de BRANGEON RECYCLAGE : 4, rue Chevreul - Z.A. du Cormier --BP 80411 à CHOLET (49304).

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.